



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°2024-19**

Séance du 13 novembre 2024

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Absent(s) : 4

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le treize novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Rémi MALO.

**Etaient présents** : Rémi MALO, Dominique CAPRON, Nadège FRANCOIS, Jean-Pierre BANCTEL, Didier SANSON, Véronique MOREL, Cyrille GUILLEMARD, Julien MERVILLE, Fabien LEROY, Lucie GOULET, Maryvonne QUEMION, formant la majorité des membres présents.

**Absents excusés** : Maryline MAUPAIX (pouvoir Maryvonne QUEMION)  
Sophie COMONT  
Bérénice GAND (pouvoir Rémi MALO)  
Caroline TOUTAIN

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Maryvonne QUEMION

## AVIS PROJET SCoT DE LA CU LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE

Date de convocation  
06/11/2024

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme qui fixe les orientations d'aménagement et de développement (habitat, transports, activités économiques, protection du paysage et de l'environnement...)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602507-20241113-2024-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2024

Publication : 27/11/2024

Le SCoT le Havre Pointe de Caux Estuaire (LHPCE) a été approuvé le 13 février 2012 sur le périmètre du Syndicat mixte du même nom regroupant les anciennes Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH) et la Communauté de Communes Caux Estuaire, soit un territoire de 33 communes. Sa révision générale a été prescrite le 11 juillet 2014. Le territoire de l'ancienne Communauté Urbaine du Canton de Criquetot-l'Esneval était quant à lui couvert par le SCoT du Pays des Hautes Falaises.

Depuis sa création au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Communauté urbaine le Havre Seine Métropole qui regroupe ces 3 anciens EPCI est compétente en matière de documents d'urbanisme et par conséquent de SCoT. Cette prise de compétence a entraîné automatiquement la dissolution du syndicat mixte du SCoT LHPCE au 31 décembre 2018 ainsi que l'abrogation des dispositions du SCoT du Pays des Hautes Falaises sur le périmètre des 21 communes de l'ancienne Communauté de communes du canton de Criquetot-l'Esneval. Dans ce contexte et par délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2020, la Communauté urbaine a approuvé le bilan du SCoT le Havre Pointe de Caux Estuaire et décidé la poursuite de sa révision générale.

Ce nouveau projet de SCoT a été arrêté en conseil communautaire le 04 juillet 2024.

Conformément au Code de l'urbanisme, le projet composé d'un rapport de présentation, du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), de l'évaluation environnementale et du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) comprenant un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant le projet de SCoT ainsi que la justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation définie dans le DOO.

Conformément à l'article L 143-20 du Code de l'Urbanisme, le projet est transmis pour avis, au Préfet, aux collectivités et aux Personnes Publiques Associées.

Le SCoT, c'est notamment :

- 27 Ha de réserves communautaires,
- 36 communes rurales représentant 35 Ha, soit environ 1 Ha par commune,
- Volonté d'encourager l'ouverture de commerces,
- Avec la loi littoral, pistes cyclables dans l'équipement d'infrastructure...

**Le conseil municipal émet un avis favorable.**

Ce projet est soumis à enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L 143-22 du Code de l'Urbanisme, qui se déroulera du vendredi 8 novembre 2024, 9 h 00 au mercredi 11 décembre 2024, 17 h 00, soit 34 jours consécutifs.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,  
Rémi MALO

